

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 juillet 2026 à 19 heures 00

Le huit juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le deux juillet deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Quorum : 6 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Valérie ZOLDAN, Jérémie LAMOTTE, Christophe SCHOUPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Lucien MORVILLE, Marine POTTIER, Frédéric DUBOIS

Absents : Mélanie MACQUET

Pouvoir : Mélanie MACQUET à Lucien MORVILLE

Secrétaire de séance : Valérie ZOLDAN

Séance ouverte à 19h00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2026
Devis marquage au sol
Questions diverses

Arrivée de Mélanie Macquet à 19h21

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

M. Morville souhaite que les rectifications suivantes soient apportées :

- Au point n° 2, à la 20 -ème délégation, le montant inscrit en chiffre (20 000€) ne coïncide pas avec celui inscrit en toutes lettres (30 000€) La rectification est faite à 20 000€.
- M. Morville demande que soit inscrit le nom des titulaires et des suppléants nommés pour la commission de contrôle des listes électorales afin de les différencier. Il lui est répondu que le mode de nomination a changé depuis la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, qu'il n'y a plus de titulaire ou de suppléant et qu'une note informative a été mise au PV du 11 avril 2026 pour en informer le conseil avant le vote. Aucune modification ne sera apportée au PV du 11 avril 2026 sur ce point.

- M. Morville dit que le nombre de délibérations inscrites à la fin du PV ne coïncide pas avec le nombre de points à l'ordre du jour.
Il lui est répondu que le tableau à la fin du PV correspond aux délibérations prises dans l'ordre et ce, le jour du conseil. Chaque point mis à l'ordre du jour ne fait pas automatiquement office d'une délibération.
Aucune modification ne sera apportée sur le PV du 11 avril 2026 sur ce point.
- M. Morville souhaite qu'au point n°5, soit précisé que le vote est reporté.
Il lui est répondu que c'est déjà inscrit. Aucune modification ne sera apportée sur le PV du 11 avril 2026 sur ce point.

Pour : Isabelle BARTHE, Valérie ZOLDAN, Jérémie LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Marine POTTIER, Frédéric DUBOIS, Mélanie MACQUET, Lucien MORVILLE

Contre :

Abstention :

2) DEVIS MARQUAGE AU SOL

Madame le maire présente aux membres du conseil les devis établis par la société Mark'n Park, REMCO et Prestaroad pour le marquage au sol.

- Pour le devis Mark'n Park le total s'élève à 8383,00 € HT
- Pour le devis REMCO le total s'élève à 3844,00 HT
- Pour le devis PrestaRoad le total s'élève à 2976,00 € HT

Monsieur Morville intervient en précisant qu'il est inscrit sur le devis Prestaroad la mention « auto-liquidation » et que cela peut être problématique.

Il lui est répondu, que la mention d'auto-liquidation est obligatoire pour l'entreprise qui la pratique et que cela ne change rien pour la commune puisque celle-ci n'est pas soumise au régime de TVA. Elle ne peut donc ni la collecter ni la liquider, d'autant plus qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement et non d'investissement où elle aurait pu éventuellement bénéficier du fond de compensation de la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir la société PrestaRoad pour effectuer le marquage au sol de la commune sur la base du devis d'un montant de 2976,00 € HT et charge Madame le Maire de signer le devis et toutes pièces afférentes au dossier.

Pour : Isabelle BARTHE, Valérie ZOLDAN, Jérémie LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Marine POTTIER, Frédéric DUBOIS,

Contre :

Abstention : Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'entreprise Baudin viendra réparer la toiture de l'église le jeudi 9 juillet pour un montant de 560,00 €.

Madame le maire fait un point sur les candidatures : 4 personnes ont été reçues, 1 n'est pas venue et 1 autre s'est désistée. Actuellement, 2 candidats se détachent pour le poste.

Madame le Maire fait un point sur la situation du tri sélectif. Le service environnement de la CCPP a été contacté et va mettre en place un 2^{ème} point de collecte.

La mairie va installer une caméra sur le point de tri actuel et va s'associer avec la gendarmerie qui dispose d'une plateforme pour dénoncer les contrevenants identifiés.

Madame Pottier fait un point sur la situation au RPC école des villages :

- Plusieurs conseils ont eu lieu notamment avec le corps professoral qui se dit satisfait des changements opérés par la direction. Les relations entre les agents du périscolaire et les professeurs s'améliorent.
- La nouvelle directrice prend définitivement son poste au 1^{er} août.
- Le conseil syndical a pour projet la mise en place d'un système de climatisation et d'amélioration de l'isolation au sein des locaux école et périscolaire.

Monsieur Lamotte informe le conseil que la société BP RACING vient chercher le tracteur tondeuse pour le réparer à la suite d'une fuite hydraulique.

Il demande s'il est possible d'installer une lumière dans l'abri bus de CERNOY pour le confort et la sécurité des enfants lorsqu'il fait nuit.

⇒ Une lampe solaire sera installée

Monsieur Morville demande si le nécessaire a été fait concernant le talus. Il lui est répondu qu'un courrier a été envoyé à la personne concernée pour la remise en état de ce dernier.

Il demande s'il y a des nouvelles de la SICAE. Madame le Maire lui répond que non.

Il demande si le rebouchage des trous sur la chaussée rue du Pont et rue du Clos des Vignes va avoir lieu. Madame le Maire lui répond que pour le Clos des Vignes, cela fera parti d'un devis global lors de la réfection complète de la rue et de la création de la raquette de retournement. Monsieur Dubois propose de faire le tour du village et de commander de l'enrobé à froid afin de boucher les trous actuels.

Monsieur Morville informe que lors de la tempête des arbres sont tombés sur le chemin du tour de ville et que cela gêne les promeneurs.

⇒ Un inventaire sera fait, les arbres sur le domaine public seront évacués

Madame le maire informe le conseil que Mme Ingrid Fremont a envoyé un message pour demander de procéder à l'élagage des arbres se situant :

- Sur le chemin de Lieuvillers qui part de Trois Etôts
- Sur la route de Trois Etôts à Noroy
- Sur le chemin qui part derrière Pascal Galant et qui se dirige vers Fouilleuse.

Les engins agricoles étant gênés pour le passage. Mme le maire a contacté Mr Frenot à ce sujet qui n'est pas disponible de suite. Il pourra intervenir la semaine prochaine

Monsieur Morville demande qu'un affichage soit effectué sur le point de tri pour la gestion des déchets. Madame le maire précise que des flyers ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres, qu'il y a déjà un panneau sur les containers, qu'une caméra va être installée ainsi que de nouveaux panneaux d'information.

Monsieur Schouppe demande s'il est possible d'installer un défibrillateur,

⇒ Madame le Maire accepte, un défibrillateur sera prochainement installé à la Mairie

Monsieur Dubois dit qu'il faudra mettre en place un planning des tâches pour le nouvel agent à la rentrée.

Monsieur Morville demande si la commune va donner une aide financière à la commune de Tricot pour son clocher d'église.

Madame le maire lui répond que la commune de Tricot est actuellement dans les démarches d'indemnisation auprès de leur assurance et qu'ils ne se sont pas manifestés dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé la Séance est levée à 19h42

Le maire, Isabelle BARTHE

Le secrétaire de séance, Valérie ZOLDAN



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Valérie Zoldan, the secretary of the meeting.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 08 juillet 2026 a comporté 1 délibération comme suit :

1	Devis marquage au sol	25-2026
---	-----------------------	---------